

Informations de base	
2010/2695(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la formation judiciaire - Programme de Stockholm Subject 1 Citoyenneté européenne 1.10 Droits fondamentaux dans l'Union, Charte 4.40.15 Enseignement et formation professionnelle 7 Espace de liberté, de sécurité et de justice 7.40 Coopération judiciaire	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Justice et consommateurs	MALMSTRÖM Cecilia

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/05/2010	Débat en plénière		Résumé
18/05/2010	Informations supplémentaires		
16/06/2010	Débat en plénière		Résumé
17/06/2010	Décision du Parlement	T7-0242/2010	Résumé
17/06/2010	Résultat du vote au parlement		
17/06/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2695(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0306/2010	14/06/2010	
Proposition de résolution		B7-0294/2010	16/06/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0242/2010	17/06/2010	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2010)6508	27/10/2010	

Résolution sur la formation judiciaire - Programme de Stockholm

2010/2695(RSP) - 17/06/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution déposée par les groupes PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE et EFD sur la formation judiciaire – Programme de Stockholm.

La résolution précise que les articles 81 et 82 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoient l'adoption, selon la procédure législative ordinaire, de mesures visant à assurer un soutien à la formation des magistrats et des personnels de justice.

Le Parlement se félicite de la prompte réponse de la Commission aux suggestions que le Parlement avait formulées dans sa [résolution du 25 novembre 2009 sur le programme de Stockholm](#).

La Commission et le Conseil sont invités à faire en sorte que le Parlement soit pleinement associé à l'élaboration et à l'adoption des dispositions relatives à la formation judiciaire, en particulier pour les projets pilotes prévus dans le plan d'action de la Commission. Selon les députés, les projets pilotes envisagés ne devraient pas être limités, en ce qui concerne les magistrats, à des programmes d'échange de type « Erasmus ».

La Commission est invitée à :

- entamer dès que possible ses consultations, en particulier avec le Parlement, pour la conception et la préparation des futurs projets pilotes;
- présenter dès que possible, agissant en coopération avec les États membres, des propositions pour la création d'un réseau d'instituts de formation judiciaire à travers l'Union, qui seront habilités à dispenser des cours d'introduction au droit national, comparé et européen aux membres de l'appareil judiciaire sur une base stable et continue;
- consulter le Parlement sur des projets distincts pour la création d'une institution s'appuyant sur les structures et les réseaux existants, notamment le réseau européen de formation judiciaire et l'Académie de droit européen;
- présenter des propositions concrètes pour le financement du futur plan d'action en matière de formation judiciaire.